

Charles Lemonnier précurseur des “Etats-Unis d’Europe” par Corrado Malandrino

Charles Lemonnier, étudié en France et en Italie en tant que promoteur de l’œuvre de Saint Simon et de “l’église saint-simoniennne”, est encore trop peu précisément connu et apprécié comme l’un des précurseurs les plus fervents et théoriquement avancés de l’idée de l’unification européenne, une idée développée surtout dans son livre de 1872 intitulé *Les Etats-Unis d’Europe*¹. Les considérations que je vais faire ont été rédigées surtout sur la base des idées de ce livre. Lemonnier fut aussi le principal organisateur de la conférence de la Ligue internationale pour la paix et la liberté qui se tint à Genève au mois de septembre 1867, où les Etats-Unis d’Europe eurent leur première proclamation internationale solennelle.

Mais qui était Charles Lemonnier?

Avant de prendre en considération l’essai sur les *Etats-Unis d’Europe*, il faut rappeler les principaux traits de la vie et de la formation philosophique et politique de Lemonnier, comme les a présentés dans la préface son éditeur, l’homme de lettres, député radical-socialiste du Jura de 1885 à 1898, dramaturge, essayiste et journaliste Victor Poupin (1838-1906).

¹ Sur Lemonnier voir la monographie d’Alessandra Anteghini, *Pace e federalismo: Charles Lemonnier, una vita per l’Europa*, Giappichelli, Torino 2005. Le livre de Charles Lemonnier, *Les Etats-Unis d’Europe*, Librairie de la Bibliothèque démocratique, Paris 1872 a été édité et présenté avec des notes et une introduction par Pierre Musso, Paris, Manucius, 2011. Dans les livres d’Anteghini et Musso il y a beaucoup de références bibliographiques sur l’oeuvre saint-simoniennne de Lemonnier. Voir en particulier sur la pensée fédéraliste et européenne de Lemonnier: Franco Spoltore, *Le fédéralisme dans l’histoire de la pensée – Charles Lemonnier*, paru dans la revue «Il Federalista», XLV, 2003, N. 2, pp. 117 ss.; Emanuele Pinelli, *Charles Lemonnier dall’ordine cosmico all’ordine europeo*, “Archives Marini”, l’Université de Pisa, 2016.

Charles Lemonnier (1808-1891) était un jeune professeur de philosophie. En 1829, il était devenu un fervent adepte de la doctrine saint-simonienne de l'émancipation et du progrès de l'humanité, et avait entrepris des activités d'agitation à Montpellier, Paris et Toulouse. Après les guerres napoléoniennes et la conclusion du Congrès de Vienne, grâce à l'œuvre du comte de Saint-Simon et à son école, étaient nées des ligues pour la paix, entreprises, syndicats, qui se battaient de diverses manières et depuis longtemps pour empêcher le retour de la guerre entre les États du continent et pour bâtir un cadre différent des relations politiques et sociales en Europe. Je voudrais renvoyer à ce propos à la fonction séminale de l'ouvrage de 1814 de Saint-Simon et Augustin Thierry sur la "réorganisation de la société européenne"² où, à côté de la modernisation scientifique et industrielle, l'organisation d'une fédération européenne était soutenue sur la base du cosmopolitisme kantien et de l'expérience fédérale américaine. La conséquence inévitable de la diffusion de l'esprit libéral et d'une forme sans précédent de "patriotisme européen" aurait été, selon Saint-Simon et Thierry, au cœur d'un parlement franco-britannique, première étape d'un procès à étendre à d'autres pays à partir de l'Allemagne.

Avec sa femme Elisa, Lemonnier était engagé aussi dans le mouvement pour la reconnaissance des droits des femmes. A partir de 1834, et après la dissolution des mouvements saint-simoniens, il agit comme avocat de droit maritime à Bordeaux, où il écrit un traité sur l'assurance maritime. En 1845, il retourna à Paris pour remplir un poste administratif des Chemins de Fer du Nord. En 1854, il fonda la «Revue philosophique et religieuse». En 1859, il publia les œuvres choisies de Saint-Simon. A partir de 1867, son engagement se concentra principalement sur l'organisation et l'activité de la Ligue de la paix et la liberté, en prenant part à tous les Congrès jusqu'en 1889 en tant que vice-président et éditeur - avec Armand Goegg, l'ancien ministre démocrate de Bade - de la revue mensuelle franco-allemande «Les États-Unis d'Europe - Die Vereinigte Staaten von Europa».

Paix, liberté et États-Unis d'Europe dans l'esprit du temps de Lemonnier

Cela dit, il me semble utile, pour mieux contextualiser l'expérience de Lemonnier dans l'esprit de l'époque, de procéder avec une référence à l'histoire de l'idée de l'Europe en connexion avec celles de la paix et de la liberté, qui

² Voir Claude-Henri de Saint-Simon et Augustin Thierry, *La réorganisation de la société européenne*, Paris 1814 (voir le recueil de textes annotés de Saint-Simon, Thierry et Michel Chevalier, *Le saint-simonisme, l'Europe et la Méditerranée*, intr. et notes par Pierre Musso, Paris, Manucius, 2008).

avaient été élaborées dans la période où Charles Lemonnier se forma philosophiquement et politiquement.

Autour de l'idéal esquissé par l'influence de Saint Simon, la Société des États-Unis d'Europe naquit vers la moitié du XIX siècle, présidée par le grand romancier Victor Hugo. Je veux citer ici une phrase du discours prononcé par Victor Hugo le 21 août 1849 au Congrès de la paix à Paris, où celui-ci reprenait l'idée d'un parlement de l'Europe et disait:

Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France. ³

Selon Lemonnier, Hugo aurait lancé en 1851 la formule "États-Unis d'Europe", mais probablement elle était déjà "apparue en 1848 chez Henri Feugueray, disciple de Buchez"⁴. En tout cas, de cette façon Hugo voulait réaffirmer la conviction que seule l'unité politique du vieux continent empêcherait la guerre entre les nations.

Une telle foi se répandait également dans d'autres pays, et aussi en Italie, pour devenir le patrimoine commun des leaders démocratiques du Risorgimento, entre lesquels il faut nommer Carlo Cattaneo, Giuseppe Mazzini et Giuseppe Garibaldi. Selon le fédéraliste Carlo Cattaneo, l'un des chefs de l'insurrection de Milan en 1848, l'unité européenne aurait pu venir de deux aspirations complémentaires: la mise en place de la paix en Europe, d'inspiration kantienne, et la construction d'un système institutionnel libéral et démocratique, capable de libérer de la société européenne toutes ses opportunités économiques, sociales et culturelles. Cattaneo aussi fut l'un des premiers à utiliser en 1848 le mot d'ordre "États-Unis d'Europe", lui aussi faisant écho à l'expérience des fédéralistes américains. Suivant la pensée de Hamilton et Kant, il développa également une critique acerbe de l'anarchie des relations internationales fondées sur le principe absolu de la souveraineté étatique. Il entendait que l'axiome de l'unité, centraliste et militariste, sous-tendant la conception de la souveraineté absolue et la volonté de puissance des États-nations (il citait le cas typique de la France) était la cause fondamentale de l'état de belligérance perpétuelle, et en même temps, de l'autoritarisme interne dans les pays européens.

Dans le premier volume des *Archives triennales des choses de l'Italie* (1850), Cattaneo appliquait le principe fédéral à l'Europe des nations, la création d'un

³ Voir Jean-Paul Jacqué, *Des congrès périodiques aux institutions permanentes*, dans *Donner corps à une idée: Europe*, par le Conseil de l'Union Européenne – Secrétariat général, ed. Bruylant Bruxelles 2009, p. 127.

⁴ Voir Musso, intr. à Lemonnier, *Les États-Unis d'Europe*, cit., p. 17.

nouveau *ius publicum europaeum*, remplaçant la nature hobbesienne transmise par l'épilogue des guerres de religion dans les traités de Westfalia, la mise en place d'un gouvernement européen qui ne présupposait pas l'homogénéité des dimensions territoriales, mais la reconnaissance de la limitation de la souveraineté militariste et agressive et l'abandon du principe de l'équilibre des puissances. Seulement alors, c'était la conclusion de Cattaneo, les nations européennes auraient pu se joindre en une fédération de peuples libres et réaliser les États-Unis d'Europe.

Sur la base de ces idées générales, les activités des ligues de la paix, et des sociétés pour les États-Unis d'Europe se développèrent pendant tout le XIX^{ème} siècle jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale et furent le terreau fertile pour l'émergence de nombreuses institutions et organisations internationales telles que le Tribunal de La Haye et l'Union interparlementaire. Au XIX^e siècle, la popularité et la propagation des mouvements de la paix étaient de nature à créer des campagnes encore quelques années avant la première guerre mondiale et ont été en mesure de mobiliser des millions de citoyens⁵. Bien que tout cela n'ait pas été en mesure d'empêcher la guerre.⁶

Au fond c'était le thème de la reconstruction de l'Europe du passé rénovée par le suffrage universel. Cette idée fut encore présentée par Hugo au Congrès de 1867. A ce propos l'on doit rappeler aussi le rôle – peut-être peu connu, mais historiquement bien documenté – que Giuseppe Garibaldi joua comme président du Congrès de 1867 en représentant les idées de paix, liberté et unité de l'Europe, qu'il avait déjà affirmées avec décision dans un *Mémoire aux puissances européennes*, envoyé en qualité de dictateur à Naples à la suite de l'expédition des Mille le 20 octobre 1860. Dans ce document il avait lié étroitement le but de la construction de la paix et du progrès économique et social dans le continent européen avec l'édification d'un État fédéral européen⁷.

⁵ Voir à ce propos: Sandi Cooper, *Patriotic Pacifism*, New York, Oxford University Press, 1991.

⁶ Si nous voulions clairement indiquer les causes de cette tragédie, nous devrions souligner – avec Philip Kerr (Lord Lothian) et Lionel Curtis dans l'écrit intitulé *The prevention of war* (New Haven, 1923) et encore repris par le seul Lord Lothian dans *Pacifism is not enough, nor patriotism either* (Londres, 1935) - le fait que l'anarchie générée de la souveraineté étatique fut la cause principale de la guerre. La solution devait être recherchée selon Lothian dans la création d'un État fédéral européen et puis mondial. Cette prise de conscience était certainement étrange à la grande majorité du mouvement de la paix au XIX^e siècle, mais pas à tous ses composants, par exemple à Lemonnier et à John Robert Seeley, comme on verra plus avant.

⁷ Voir Giuseppe Garibaldi, *Alle potenze d'Europa. Memorandum*, en Id., *Edizione nazionale degli scritti*, vol. IV, *Scritti e discorsi*, tomo I, 1838-1861, Bologna (poi Roma), Cappelli, 1934, pp. 338-342. Sur ce point voir aussi Corrado Malandrino, *Democrazia e federalismo nell'Italia unita*, Torino, Claudiana, 2012, pp. 39-43.

Il ne faut pas s'étonner donc que l'idée fédéraliste ait eu une possibilité, bien que limitée, d'anticiper la naissance au XIX siècle d'un mouvement fédéraliste capable de lutter pour la paix et pour les Etats-Unis d'Europe. Une preuve de cela vient par exemple aussi de la publication, au sein d'une initiative du mouvement pour la paix en Angleterre, de la conférence de 1871 de John Robert Seeley intitulé *Les Etats Unis d'Europe*. Cet auteur, l'un des plus grands historiens anglais du XIX siècle, était bien connu par Lemonnier, et cité dans son essai⁸. Ce témoignage qualifie encore plus du point de vue fédéral l'europanisme de Lemonnier.

L'expérience de lutte culturelle et politique de Lemonnier, pendant toute sa vie, constitue pourtant encore le modèle d'une véritable combativité fédéraliste comme nous l'entendons aujourd'hui, et vient se placer dans le cadre de l'histoire des précurseurs du fédéralisme européen du XIXe siècle.

Sa Ligue internationale pour la paix et la liberté s'inspirait du projet de paix perpétuelle, présent dans l'Europe de Saint-Pierre et de Kant, aux lignes de réorganisation de la société européenne tracées par Saint Simon et au modèle fédéral américain. A Genève en 1867 et à Lausanne en 1869 Lemonnier avait clairement présenté le dessin de promouvoir un mouvement politique pour la paix qui aurait dû se démarquer de celui conduit par les revendications génériques moralisatrices, religieuses ou antimilitaristes qui caractérisaient les autres mouvements analogues du temps, et se caractériser plus précisément par la référence au mot d'ordre "*Etats-Unis d'Europe*". Le risque d'une guerre franco-prussienne après la solution temporaire de la crise du Luxembourg avait fait accroître les préoccupations pour le maintien de la paix en Europe. Ce fut dans ce climat qu'avait pris corps l'idée d'organiser un congrès international pour la paix à Genève le 7 Septembre 1867. En le convoquant, on avait écrit dans le manifeste de juin 1867:

Le Congrès de Genève vise à déterminer les conditions politiques et économiques pour parvenir à la paix entre les peuples, et en particulier d'établir les Etats-Unis d'Europe. Il aspire à la conférence sur la démocratie européenne, au nom des idéaux de la Révolution française et l'éveil des consciences.

On doit souligner en outre que la date du Congrès de la Paix de 1867 fut choisie en tenant compte du fait que la conférence de la Première Internationale à Lausanne devait se tenir presque en même temps. L'idée était d'encourager la double participation des délégués aux deux réunions. Karl Marx, qui était d'opinion contraire, avait expressément invité les délégués de la Première Internationale de ne pas participer au Congrès de la Paix. Il faut cependant se rappeler qu'une déclaration fédérale et européiste était présente, bien que dans

⁸ Voir Lemonnier, *Les Etats-Unis d'Europe*, cit., p. 105.

des tons plus faibles, même dans la composante marxiste de l'Internationale Ouvrière. Le but de la fédération européenne avait été en fait énoncé en 1866 par un membre dirigeant du Parti marxiste comme Johann Philipp Becker (1809-1886) dans un article paru dans le journal internationaliste «Der Vorbote», sous la forme d'une "ligue des nations", à savoir une fédération de pays à dignité égale, "la fédération des communautés équitables et libres". En juillet de la même année, «Der Vorbote» avait lancé un appel aux représentants marxistes du Conseil général de l'Internationale, dans lequel on déclarait: "Le prolétaire n'a pas de patrie [...] Il établira la grande fédération des peuples". Le contexte discursif de cet appel était clairement orienté d'une façon plus internationaliste que fédéraliste - européenne, mais le fond était pro-européen, puisque l'aspiration pour la paix et pour la démocratie ouvrière fut écrite précisément dans le cadre du déroulement en Suisse du Congrès de l'Internationale à Lausanne en même temps que celui de la Ligue des paix et liberté à Genève (septembre 1867). L'Internationale envoya à la Ligue un appel et assura le plus fort soutien à l'abolition des forces armées et à l'établissement d'une "fédération d'Etats libres à travers l'Europe" dans l'hypothèse bien sûr, de la révolution sociale européenne et de l'émancipation du prolétariat.

A Genève ce fut un grand succès: des milliers de participants, et en première ligne les représentants de l'opinion publique européenne la plus avancée comme Giuseppe Garibaldi, Victor Hugo, John Stuart Mill, Mikhail Bakounine et Armand Goegg. Les espoirs et les plans du Congrès de Genève auraient subi un coup avec la guerre franco-prussienne de 1870. Justement pour essayer de réorganiser son mouvement, en 1872 Lemonnier écrivit la brochure sur les Etats-Unis d'Europe et maintenant nous allons nous occuper des lignes théoriques principales qui ont été ici élaborées et qui avaient été déjà présentées dans le mémoire préparé par Lemonnier pour le congrès de la Ligue tenu à Lausanne en 1869⁹.

L'essai de Lemonnier sur les États-Unis d'Europe

Dans l'introduction de son essai, Lemonnier écrit qu'une lutte contre la guerre et pour la paix, continentale et mondiale, ne peut pas se limiter à lancer des anathèmes contre elle.

Il se demande:

Pourquoi les choses vont toujours ainsi? Pourquoi cette utopie de la paix - une paix réelle, et non pas la paix armée qui n'est rien sinon une trêve, mais la paix définitive et permanente - qui

⁹ Voir le *Rapport présenté au Congrès tenu à Lausanne, le 14 septembre 1869 par Ch. Lemonnier, sur cette question "déterminer les bases d'une organisation fédérale de l'Europe"*, Ligue internationale de la Paix et de la Liberté, Librairie des sciences sociales, Paris 1869.

est une réalité de l'autre côté de l'océan [ici la référence concernait naturellement les Etats-Unis d'Amérique, ndr.], ne peut être atteint sur ce continent? Sommes-nous condamnés à poursuivre toujours le droit sans jamais être en mesure d'y parvenir? Pour voir la vérité sans être en mesure de la pratiquer? Une révolte dans le sang sans jamais nous libérer de cet esclavage?

En substance, il affirmait qu'il fallait élaborer une stratégie afin de persuader les peuples européens de suivre l'exemple fédéral offert par les populations de la Suisse et de l'Amérique. Il présentait alors dans la première partie de sa brochure les arguments propres des ligues de la paix et de la liberté qui s'étaient développés jusqu'à ce moment sur la base des grands projets de paix mis au point dans le passé par Sully et Henri IV, par l'abbé de Saint-Pierre, par Kant et Saint-Simon. Il allait ensuite décrire la structure et l'organisation de la Société de la Paix en Angleterre et en Amérique, la nature de la Ligue internationale et la paix permanente et, enfin, de la Ligue internationale pour la paix et la liberté.

Il rappelait finalement brièvement les principales résolutions adoptées à ce moment-là par les congrès de la Ligue internationale pour la Paix et la Liberté à Genève en 1867 et à Lausanne en 1869¹⁰. Dans ces résolutions on avait dénoncé l'incapacité des grands États européens à maintenir la paix et assurer le développement des "énergies morales et matérielles de la société moderne". L'existence et la croissance des armées permanentes étaient vues comme "un signe de l'existence d'un état de guerre latente incompatible avec le maintien de la liberté et le bien-être de toutes les classes, en premier lieu de la classe ouvrière". Pour établir la paix sur la démocratie et la liberté il serait nécessaire fonder, grâce à l'action de la Ligue internationale de la paix et de la liberté, une "véritable fédération cosmopolite". Pourtant le Congrès avait proclamé que "le seul moyen d'établir la paix en Europe est la formation d'une fédération des peuples sous le nom des États-Unis d'Europe", que le gouvernement de cette union aurait dû être "républicain et fédéral, résidant dans le principe de la souveraineté du peuple, et respectant l'autonomie et l'indépendance de chacun des membres de la Confédération". La prémisse de la fondation de cette fédération était vue dans l'établissement chez les peuples membres du suffrage universel, le droit démocratique de déterminer les impôts, de déclarer la guerre et la paix, de conclure ou de ratifier des alliances politiques et des traités commerciaux, d'améliorer leur constitution. Bien que le mot d'ordre des Etats-Unis d'Europe, écrit Lemonnier, était à ce moment encore une prophétie, grâce aux efforts de ces organisations, il était déjà devenu un programme et une formule, et cette formule était entrée dans le langage politique.

¹⁰ Voir Lemonnier, *Les Etats-Unis d'Europe*, cit., pp. 79-81.

Dans la partie centrale de son essai Lemonnier décrit le modèle américain d'Etat fédéral qui devrait servir de guide pour les Européens¹¹. C'est précisément cette partie de l'ouvrage de Lemonnier qui nous fait comprendre le caractère original et innovateur de sa pensée européenne et fait de lui l'un des grands précurseurs de la construction de l'unité européenne. Avec ce passage, en fait, il se distingue et va outre le courant qui va d'Emeric Crucé à Saint Simon en passant par l'abbé de Saint-Pierre et Kant - et qui s'illustre par de multiples projets de paix perpétuelle visés à établir la paix mondiale -, pour développer une tendance plus réaliste qui fait porter essentiellement sa réflexion sur l'Europe, soit avec l'objectif de l'établissement de la paix dans le continent, soit de préparer la conscience de grandes réformes institutionnelles de type républicain et fédéral (ou bien, il faudrait dire des révolutions dans la pensée) qu'il faudrait mettre sur pied. Il faut souligner qu'il entend par l'adjectif "républicain", comme Kant, non seulement des régimes politiques fondés sur une constitution et sur la séparation de pouvoirs, qui forment les conditions nécessaires, mais surtout l'existence des consciences libres et laïques chez les citoyens.

Le modèle américain des institutions fédérales est alors décrit très précisément. La Fédération consiste en l'union de 36 États autonomes et "indépendants". Il faut faire, à propos du terme "indépendants", une précision, qui permet de le comprendre aussi en relation aux thèses souverainistes courantes aujourd'hui: Lemonnier écrit "indépendant", mais il l'entend dans le sens de complète autonomie des États dans l'administration intérieure et dans l'exercice de certains pouvoirs, il ne veut pas soutenir que les États seraient souverains d'une façon exclusive et absolue. Il tient compte des conséquences de la guerre civile qui n'a pas permis la sécession. En fait, en réalité il entend que les pouvoirs souverains sont *copartagés* et que la souveraineté est duelle. Cela signifie que les États vivent à côté de la fédération qui possède certains pouvoirs souverains comme la politique étrangère et le droit de faire des traités et des confédérations; le droit de la paix et de la guerre; la monnaie, la grande politique économique et commerciale. Les États membres copartagent avec la Fédération certains pouvoirs souverains comme la justice, les impôts, la police, etc. Et surtout, souligne Lemonnier, il y a l'abandon des armées permanentes. La nationalité appartient seulement au peuple américain, au peuple fédéral, et la citoyenneté est contextuellement américaine et de l'Etat d'appartenance. La structure institutionnelle se déroule entre le Congrès (Sénat et Chambre des Représentants), Président, Cour Suprême, séparation et équilibre entre les pouvoirs, prépondérance du gouvernement fédéral, etc. Tous ces caractères

¹¹ Ivi, pp. 93-103.

sont bien présentés et argumentés par Lemonnier, qui à ce propos cite aussi l'historien anglais Seeley, et cela représente un cas particulier assez rare chez les auteurs du XIX^e siècle qui se sont occupés du problème de l'unification européenne.

En outre il ne pense pas que le modèle fédéral américain puisse se transporter mécaniquement de l'Amérique à l'Europe, sinon avec de profondes modifications qui respectent les différences d'histoire, de mœurs, de traditions – en particulier en matière de souveraineté des États nationaux européens – entre les deux continents. Il est intéressant de souligner qu'avec peut-être un manque de confiance en la pleine application du modèle américain à la réalité européenne, comme avant lui l'avait fait Carlo Cattaneo, Lemonnier ajoute que plus encore peut-être de l'Union américaine, l'Union Helvétique devrait servir d'exemple.

Mais, tout cela dit, son idée est qu'il faudrait que certains États européens qui ont les mêmes conditions "républicaines", pourraient commencer à s'unir, "en gardant sa pleine autonomie, son indépendance" pour former "un gouvernement général européen auquel serait remise la fonction d'administrer les intérêts généraux et communs de la fédération"¹². Ainsi on obtiendrait une série de résultats: une seule armée (avec une économie formidable de ressources), plus de douanes, union économique et sociale, une seule diplomatie et politique étrangère... Toutefois, pour aller dans cette direction, il fallait déterminer des conditions "préalables" – outre l'existence fondamentale d'un "gouvernement républicain" dans tous les pays adhérents. Ces conditions étaient: 1) la compréhension populaire des principes propres du lien fédératif. La Fédération européenne – proclame Lemonnier – doit être voulue par les peuples, pas seulement par les gouvernements; 2) l'homogénéité "républicaine" des Constitutions particulières des divers États; 3) l'acceptation d'un fort lien fédératif à garantie de la solidité de la Fédération européenne; 4) la perfectibilité de la constitution¹³.

¹² Ivi, p. 100. Lemonnier pensait que l'Italie, la France, la Suisse, la Belgique et l'Angleterre auraient pu commencer un tel chemin fédératif; mais, plus tard, d'autres nations aussi auraient pu s'unir, comme l'Allemagne, l'Autriche, la Grèce, la Hollande, le Danemark, la Suède, dans la mesure où leurs conditions constitutionnelles seraient devenues plus homogènes du point de vue "républicain".

¹³ Ivi, p. 105: "Les peuples sont des êtres vivants et le progrès est la condition de toute vie. Les générations ne reçoivent la tradition et ne la continuent qu'en la modifiant et en la développant, l'élasticité des institutions politiques et sociales est donc une nécessité absolue et une garantie de paix indispensable. Cette perfectibilité de la Constitution n'est d'ailleurs que l'application du principe d'autonomie qui ne permet point qu'une génération puisse lier valablement les générations qui la suivront".

Pour que l'idée des Etats-Unis d'Europe puisse pénétrer et s'enraciner chez les peuples européens, Lemonnier indique en outre quatre obstacles qui s'opposent à l'établissement des États-Unis d'Europe¹⁴: 1) l'intérêt dynastique (conçu comme le contraire de l'intérêt du peuple¹⁵); 2) l'intérêt clérical (qui s'oppose au principe de la liberté religieuse et à la raison libérale); 3) l'ignorance populaire (à la base des superstitions, de la foi dans le surnaturel etc.); 4) l'orgueil national.

De ces quatre facteurs négatifs, "l'obstacle le plus grand à l'établissement d'une fédération républicaine des peuples est peut-être l'orgueil national, dont chacun est infatué"¹⁶, qui représentera aussi aux yeux d'autres grands théoriciens fédéralistes européens dans le XX siècle la cause spirituelle plus importante des guerres modernes. La thèse de Lemonnier est qu'au moyen de l'orgueil national "l'idée, les attributs, les effets de la souveraineté conçue selon le droit divin", c'est-à-dire une conception absolue et exclusive de la souveraineté, est transportée "simplement des rois aux peuples"¹⁷. Il s'agit d'une conception du peuple national fondée sur des "préjugés théologiques et féodaux", qui transforme "le Peuple dans une idole, mise à la place d'une autre idole". Ainsi, on sacrifie l'individu à la République: "On a changé d'autel, de sacrificateur et de divinité, mais la victime reste le même. [...] On découvre que le dogme de la souveraineté du peuple [...] n'est guère plus conforme à la justice que le dogme de la souveraineté royale"¹⁸. Comment mieux commenter les thèses populistes et souverainistes qui aujourd'hui se sont répandues si fortement!?

Contre toute ces formes de rhétorique, Lemonnier confirme la foi dans "l'obéissance aux lois", qui est le vrai principe du for intérieur, des cités, des nations, de l'administration et du gouvernement: "[La raison de l'obéissance

¹⁴ Ivi, p. 106.

¹⁵ Ivi, p. 108 ou Lemonnier fait preuve d'un esprit que l'on peut faire revenir aux traditions des *Vindiciae contra tyrannos* du XVI siècle, de la Politique de Johannes Althusius et du meilleur républicanisme du siècle des lumières: "[Les rois] tiennent leur pouvoir du peuple et leur droit n'a point d'autre fondement"; le pouvoir des rois est "mandataire", "le contrat qui lie le peuple au roi est essentiellement révocable, car c'est un mandat; or tout mandataire est responsable et n'a de pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués. Comment donc une telle délégation serait-elle héréditaire?" De ces mots, il semble clair que Lemonnier est contre la monarchie gouvernante, héréditaire et dynastique. À la page 109 il ajoute: "C'est la transmission héréditaire du pouvoir qui est la pierre d'achoppement. Cette contradiction si nette entre le principe dynastique, et le principe du droit: la souveraineté du peuple fait voir clairement combien l'intérêt dynastique est contraire, en soi, à l'intérêt populaire". C'est là le fondement du maintien des armées permanentes, des cours, des privilèges etc.

¹⁶ Ivi, p. 120.

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ Ivi, p. 121.

aux lois] est tout simplement le consentement libre que les citoyens donnent explicitement ou implicitement à ces lois"; le peuple, écrit-il, "est un groupe de personnes unies volontairement" et n'a pas le droit de violenter une personne (autonomie des personnes et des groupes à l'intérieur de la République!). Le fanatisme national et patriotique est donc selon Lemonnier à l'origine des différends entre Français et Allemands qui avaient conduit à la guerre de 1870. Et il ne savait guère à quels conflits bien plus grands ce fanatisme aurait porté au cours du XX siècle.

Conclusion

Dans sa conclusion Lemonnier pose le problème des mesures et initiatives à prendre afin que dans l'avenir puisse avoir lieu la création de "cette belle utopie"¹⁹ des États-Unis d'Europe. Il est donc clair pour Lemonnier que le projet des États-Unis d'Europe dans son époque maintient un trait utopique, mais il avait précisé qu'il s'agit "d'une prophétie, devenue déjà cependant un programme et une formule [...] entrée dans la langue politique"²⁰. Et il souligne que cette création fédérale européenne "dépend de chacun d'entre nous de changer cette utopie en réalité". Lemonnier ne raisonne pas à ce point comme un utopiste, il comprend que la création concrète des États-Unis d'Europe n'est pas encore à l'ordre du jour de l'histoire en son temps, mais en tout cas il essaie "de comprendre ce qu'il faut faire" pour qu'il puisse être réalisé dans l'avenir.

Le principe qui sous-tend la création d'États-Unis d'Europe, c'est-à-dire "l'établissement juridique d'une Fédération des peuples", à son avis, est "le principe même de la République, lequel n'est autre que le principe même de la morale"²¹. Donc, dans ce but, la condition indispensable aurait été premièrement un travail sur les consciences consistant dans un programme d'éducation dans les maisons et dans les écoles pour "donner une bonne éducation à nos enfants" pour leur donner l'objectif des États-Unis d'Europe. Et cela valait aussi pour "l'éducation" des travailleurs, des patrons, des professeurs, serviteurs. Ce programme d'éducation européenne aurait dû être axé du point de vue historique et idéologique au milieu de la route tracée par la

¹⁹ Ivi, p. 129.

²⁰ Ivi, p. 93. Il me semble que Lemonnier avec cette position va outre la critique d'utopisme que Michel Chevalier déplace dans le projet européen élaboré dans son essai, comme le cite Musso à la page 21.

²¹ Ivi, p. 129. Musso écrit justement (p. 22) que la conception présentée par Lemonnier est "la conception républicaine de la paix européenne, inspirée du projet de Kant", plus encore que de Saint Simon. Je partage cette affirmation, bien que selon moi l'idée générale de Lemonnier – à la différence de ce que Musso semble soutenir dans son introduction – soit plus fédéraliste que confédérale.

révolution française, mais en vérité européenne, “de 1789 et 1791”²²: cette évocation de l’esprit de la révolution girondine me semble riche de signification historique, évocation qui était en même temps libérale et fédéraliste. Selon Lemonnier, poser l’objectif des États-Unis d’Europe était devenu à cette époque déjà une condition préalable pour une politique de liberté cohérente, pour l’égalité, la fraternité, pour l’émancipation des femmes (à laquelle il avait dédié avec sa femme Elisa beaucoup d’énergie) et des enfants.

Il faut souligner un autre point qualifiant dans le discours politique européen de Lemonnier: le maintien de l’institution étatique nationale, bien que dans une vision - que nous pourrions définir aujourd’hui de “subsidiarité fédérale” - de pleine autonomie des différents sujets de la modernité, à savoir l’Etat national, les sujets infranationaux (régions, provinces, communes), et les sujets supranationaux comme l’UE. Il écrivait, dans la même page, que pour fonder les Etats-Unis d’Europe “il n’est point question de détruire les nationalités, d’affaiblir le patriotisme; au contraire, la conception même d’une Fédération enveloppe et suppose une pluralité de nations, une distinction entre les Etats, une diversité: la patrie, par conséquent; voire même le clocher!”.

La condition politique pour la réalisation des États-Unis d’Europe était plutôt celle de la transformation en républiques des Etats dynastiques (dans le sens qu’il a indiqué plus haut): en premier lieu l’établissement généralisé du “suffrage universel” et de “son exercice actif et prudent” (et aujourd’hui à mon avis il aurait aussi ajouté “intelligent”, puisqu’il écrivait: pour nommer des “représentants honnêtes”)²³. En conclusion, écrivait-il, “la Fédération ne peut être établie que entre des peuples [dotés] d’une organisation politique très avancée”, comme l’était le peuple de la Suisse, qui avec le peuple américain formait pour lui (comme pour Cattaneo) l’un de deux exemples à suivre. Politique fédérale et politique républicaine étaient à ses yeux les mêmes. Seulement quand il y aurait en Europe deux républiques assez solides, il y aurait aussi la garantie pour jeter les premières bases concrètes des États-Unis d’Europe. Est-ce que cette prévision de Lemonnier pourrait être traduite aujourd’hui par une invitation aux républiques plus anciennes dans leur expérience d’intégration et de construction communautaire européenne à procéder vite – même avec un nouveau traité fédéral ouvert à tous ceux qui le voudraient - vers cette union plus intime qui était inscrite dans les Traités de Rome du 1957, et vers l’objectif des Etats-Unis d’Europe que Monnet et Schuman inscrivent dans le Traité de Paris de 1951?²⁴

²² Ivi, p. 130.

²³ Ivi, p. 185.

²⁴ Le texte français a été révisé par Mr. Maxence Lureau, que nous remercions vivement.